

Marché n° 26-024

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Datacenter
Hébergement & Liaisons**

MARCHE PUBLIC COMPOSITE

passé selon les dispositions des articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 (AOO)
et R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique (CCP).

Date limite de réception des offres :
01/10/2026 à 12H00

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE.....	3
2.1. Objet du marché	3
2.2. Forme du marché.....	3
2.3. Etendue du marché	4
2.4. Durée du marché.....	4
2.5. Contenu du dossier de consultation.....	4
2.6. Calendrier prévisionnel de la consultation	5
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature	5
3.1.1. Candidature sous forme de DUME.....	5
3.1.2. Candidature hors DUME	6
3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises.....	6
3.1.4. Autres opérateurs économiques	6
3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre.....	7
3.3. Variantes.....	7
3.4. Dépôt des offres.....	7
ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
4.1. Conditions de participation des candidats	8
4.2. Critères de jugement des offres	8
4.2.1. Critères de sélection des offres.....	8
4.2.2. Méthode de notation	9
ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE	9
ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS.....	10
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	11

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Réseau Canopé
Téléport 1 - @ 4
1 avenue du Futuroscope
CS 80158
86 961 Futuroscope Cedex

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D. 314-70 et suivants du Code de l'Éducation Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques.

Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Objet du marché

Le marché a pour objet de confier au candidat l'hébergement d'un ensemble de machines virtuelles de Réseau Canopé et de la fourniture des liens réseaux associés.

Les références au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) associés au présent marché sont :

- CPV Principal :
 - o 72317000-0 Services de stockage de données
- CPV Complémentaire :
 - o 72514000-1 Services de gestion des installations informatiques
 - o 72700000-7 Services de réseaux informatiques
 - o 72315100-3 Services d'assistance relative aux réseaux informatiques

2.2. Forme du marché

Le marché est un marché de services.

Le marché comprend :

- Une partie correspondant à un marché ordinaire, pour les prestations suivantes :
 - o Déploiement de la solution,
 - o Infogérance,
 - o Hébergement,
 - o Réseau,
- Une partie correspondant à un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, pour les prestations suivantes :
 - o Evolution du périmètre,
 - o Suivi de prestation,

- Réversibilité/Transférabilité.

2.3. Etendue du marché

Le marché n'est pas alloti en raison de la nécessaire intégration de l'ensemble des prestations attendues, qui rendrait plus complexe et plus onéreuse la mise en œuvre d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique.

Le montant estimé du marché est de 204 000 € HT, sur la durée totale.

La partie à bons de commande est conclue avec un montant annuel HT maximum de : 17 500 €.

2.4. Durée du marché

Le présent marché entre en vigueur à compter de sa notification.

La phase de déploiement court jusqu'à la décision d'admission prononcée par le pouvoir adjudicateur.

La phase d'exploitation débute à compter de cette décision d'admission.

Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

Elle est reconductible trois fois par période de 12 mois, par tacite reconduction.

2.5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes,
- l'acte d'engagement,
- l'annexe financière comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire et le bordereau de prix unitaire,
- la fiche contact.

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit via la plateforme et communiquées à l'acheteur au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

2.6. Calendrier prévisionnel de la consultation

Lancement de la consultation	Sem.35
Date limite de réception des offres	01/10/2026
Analyse des offres	Sem.40-42
Courrier de rejet	Sem.44
Signature et notification du marché	Sem.46
Solution déployée	Délai max de 2 mois après notification

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit dans une seule enveloppe les pièces relatives à sa candidature et celles constituant son offre. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.



Aucune signature des documents n'est requise au moment du dépôt des candidatures et des offres.

3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

3.1.1. Candidature sous forme de DUME

- **Formulaire DUME en format xml et pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur PLACE)** remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET.

3.1.2. Candidature hors DUME

- **L'imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature en cas d'allotissement : lots concernés ou ensemble des lots,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité auquel se réfère le marché/accord-cadre, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
 - Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
 - Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - Tout autre document permettant d'attester de la capacité du candidat à exécuter les prestations du marché.

3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun de ses membres,

Dans ce cas, les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et à ce que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements.

3.1.4. Autres opérateurs économiques

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché/de l'accord-cadre.

3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre



Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.

- La **fiche contact** complétée,
- Une **offre financière** constituée de la décomposition du prix globale et forfaitaire et du bordereau de prix unitaires,
- Une **offre technique** précisant notamment :
 - une description complète de l'architecture proposée,
 - les modalités de mise en œuvre du marché, de transfert, de support,
 - les garanties de sécurité, conformité et disponibilité,
 - les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations,
 - les noms et les qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché public
 - la méthodologie d'exécution des différentes prestations,
 - le planning détaillé,
 - les mesures prises en matière de performance environnementale et développement durable.

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

3.4. Dépôt des offres

La date limite de dépôt des plis est mentionnée dans la première page du présent règlement.

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE www.marches-publics.gouv.fr, sur laquelle la procédure technique de dépôt des plis est détaillée.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ci-dessus sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD, etc), qui ne sera ouverte qu'en cas de difficulté technique rencontrée lors de l'ouverture de l'offre dématérialisée.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. En cas d'envoi postal, celui-ci doit être réalisé par recommandé avec accusé de réception.

L'enveloppe doit comporter la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », avec le numéro et l'objet de la consultation.

Adresse de dépôt ou d'envoi de la copie de sauvegarde :

Réseau Canopé
pôle Achats-Marchés
1 avenue du Futuroscope
Téléport 1 – bâtiment @4
CS 80158
86961 Futuroscope Cedex

Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Conditions de participation des candidats

Sont écartés les candidats :

- n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-7 du CCP,
- dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du marché/accord-cadre (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références présentées doivent être en relation avec les caractéristiques techniques, le calendrier du projet et l'objet du marché/accord-cadre).

4.2. Critères de jugement des offres

4.2.1. Critères de sélection des offres

1. La valeur technique de l'offre – 35 % :
Elle sera jugée sur la base de l'offre technique en fonction des sous-critères suivants :
 - l'architecture proposée et les moyens mis en œuvre pour réaliser les prestations – 20 %
 - la méthodologie d'exécution des différentes prestations – 15 %
2. Les mesures prises en matière de performance environnementale et développement durable – 15 %
3. Le prix – 50 % :
répartis comme suit :
 - DPGF : 35 %
 - BPU : 15 %

4.2.2. Méthode de notation

- Pour les critères autres que le prix, chaque critère ou sous-critère est apprécié sur la base de l'échelle de notation suivante, puis pondéré selon le coefficient indiqué à l'article 4.2.1 :

1	Médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes
2-3	Passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes
4-5	Acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation
6-7	Satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives
8-9	Très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions attendues ou par rapport aux autres candidats...)
10	Excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats

- Pour le critère prix, la note maximale est attribuée à l'offre la moins chère et les autres notes sont attribuées selon la formule suivante, arrondies au centième, puis pondérée selon le coefficient indiqué à l'article 4.2.1 :

(Montant de l'offre minimum / Montant à comparer) X note maximale

La comparaison des offres sur le critère prix est réalisée sur la base du détail quantitatif estimatif reprenant les principaux éléments de prix mentionnés dans le bordereau de prix proposé par le candidat.

- Le candidat obtient une note finale sur 10.

ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat retenu doit faire parvenir à Réseau Canopé, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les **documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner** prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- l'**acte d'engagement** signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :
 - en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale,
 - en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

ARTICLE 6. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

TA de Poitiers

Hôtel Gilbert

15, rue de Blossac - BP 541

86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

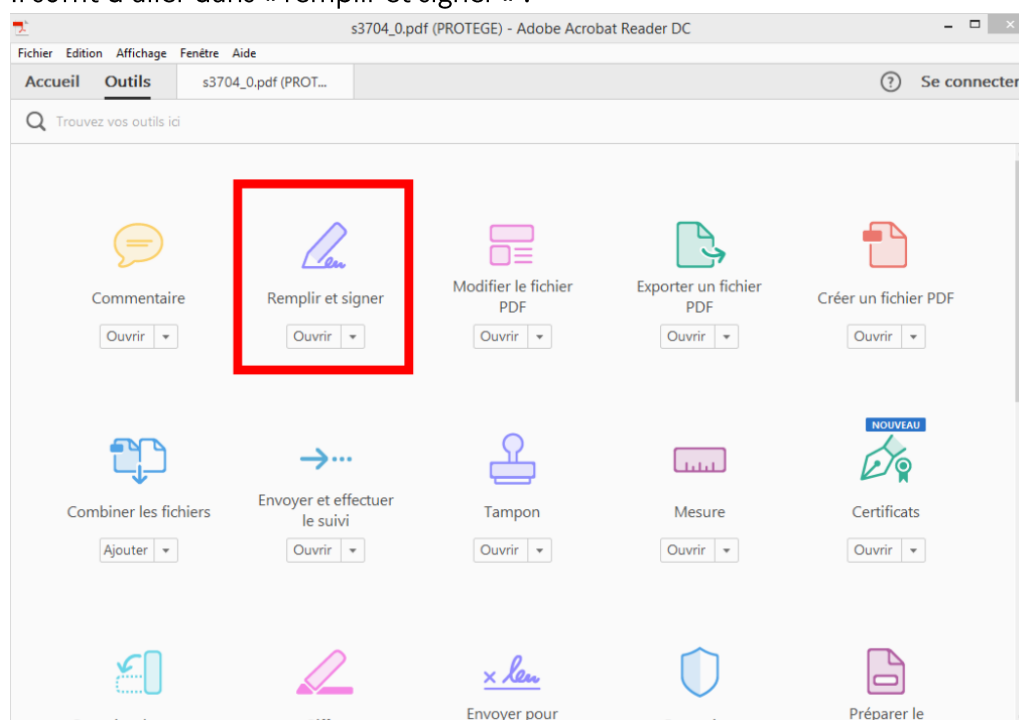
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
Règle de nommage : N° de marché (AA-123-Lxx) AE Nom de la société
 - AA : Année
 - 123 : n° du marché
 - Lxx : n° du lot
2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».

3. Via la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/agent/signer-document>, en téléchargeant l'outil de signature :

Utilitaire de signature électronique (03.03.01.02)

Liste des fichiers

Nom du fichier	Chemin de la Signature	Format	Signer ☐
Aucun fichier sélectionné.			

Ajouter un fichier Vider la liste Signer les fichiers sélectionnés